

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22080157

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Greffe

28 JUIN 2022

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0663 915 609**

Nom

(en entier) : **Chemviron**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Feluy C, 7181 Seneffe**

Objet de l'acte : Démission - Renouvellement mandat

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de Chemviron SA prises par écrit en date du 15 juin 2022,

Les actionnaires de Chemviron SA, à l'unanimité,

PRENNENT CONNAISSANCE du fait que pour l'audit des comptes annuels de l'Année Fiscale, la société PwC Réviseurs d'Entreprises SRL est représentée par Monsieur Patrick Mortroux dans l'exercice de son mandat de commissaire.

PRENNENT CONNAISSANCE de la démission de Monsieur James Coccagno de son mandat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2022.

PRENNENT CONNAISSANCE du fait que le mandat de Monsieur Robert Fortwangler, Monsieur Reinier Keijzer et Monsieur Chad Whalen en tant qu'administrateurs de la Société prend fin immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

DÉCIDENT de renouveler le mandat de Monsieur Robert Fortwangler, Monsieur Reinier Keijzer et Monsieur Chad Whalen en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2027.

Leurs mandats en tant qu'administrateurs ne seront pas rémunérés.

DÉCIDENT de donner procuration à David Haex, Laurent De Pauw et Karen Calvo Vleugels, avocats à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société, et ce afin d'entreprendre toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Pour extrait analytique
Karen Calvo Vleugels
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2022 - Annexes du Moniteur belge